

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°31-2020

Séance du mardi 28 juillet 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
41	36	39

Date de la convocation
21 juillet 2020

Publication

31 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le mardi vingt-huit juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle d'animation de Nogaro sous la présidence de M. GOUANELLE Vincent et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, BOURROUILLAN : GOUANELLE Vincent, CAUPENNE d'ARMAGNAC : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane, CRAVENCERES : LARRANDABURU Jean-Pierre, HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, MANCIET Aline, MATHIEU Jean-Marie et MESTRES Michèle, ESPAS : CAZERES Pierre, LANNE-SOUBIRAN : PONS Michel, LAUJUZAN : NALIS Patrick (suppléant de LASSALLE Patrick), LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : LACOSTE David, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, SOULES Philippe et GARBAY Stéphane, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe, MORMES : SPOERRY Quitterie, NOGARO : PEYRET Christian, CARRERE-CAMPISTRON Christine, LARRIEU Edith, DROUARD Jean-Claude, LAFFORGUE Daniel, MARQUE Magali et HAMEL Bernard, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : ARTIGOLE Éric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : LAUJUZAN : LASSALLE Patrick (remplacé par NALIS Patrick) LE HOUGA : DESJARDINS Lionel (pouvoir à FEUILLET-GALABERT Patricia), NOGARO : MARTINOT Maryse (pouvoir à PEYRET Christian), BELTRI Joseph (pouvoir à CARRERE CAMPISTRON Christine), TOUJOUSE : TARTAS Jacques

Absent : PERCHEDE : CUVELIER Christian.

OBJET DE LA DELIBERATION : Vœu relatif à la Dotation Globale Horaire (DGH) du Lycée d'Artagnan

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président **EXPOSE :**

La mise en place de la réforme du lycée entre désormais dans sa phase d'application et la rentrée à venir s'annonce particulièrement compliquée et empreinte d'injustice en ce qui concerne la situation du lycée d'Artagnan de Nogaro.

Aussi, ce sont plus de 30 heures de dotation globale horaire qui manqueront pour permettre aux élèves de bénéficier d'une offre de formation complète, en conformité avec l'esprit de la réforme.

De plus, il est à regretter la suppression du poste de Directeur de la SEGPA dès cette rentrée alors même que ce cycle de formation s'adresse à des élèves nécessitant un accompagnement au plus près afin de garantir l'égalité des chances.

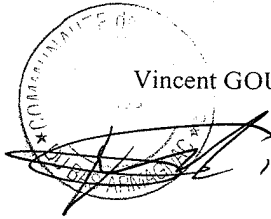
Or, le lycée de Nogaro fait preuve d'un attachement à la qualité de l'enseignement avec pas moins de 9 enseignements de spécialité proposés et validés l'année passée, garantissant alors une attractivité d'enseignement certaine au cœur même d'un bassin de vie rural, renforçant ainsi les effectifs nécessaires à la dynamique d'un établissement et d'un territoire. Pour l'année 2020-2021, le nombre de ces enseignements de spécialités étant de 2 par division de terminale, il n'y en a donc plus que 6 dont les horaires seront assurés.

Par conséquent, après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DEMANDE** au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Gers de bien vouloir reconsidérer :

- Le calcul de la Dotation Globale Horaire dévolue au lycée d'Artagnan de Nogaro ;
- La suppression du poste du Directeur de SEGPA.

AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette position.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Président,


Vincent GOUANELLE.

Reçu à la Sous-Préfecture
de Condom
le 05 - 5 MARS 2020
